



Surveillance des maladies à caractère professionnel

Julie DEBARRE³, Catherine BERSON¹, Nathalie TEXIER³, Madeleine VALENTY²

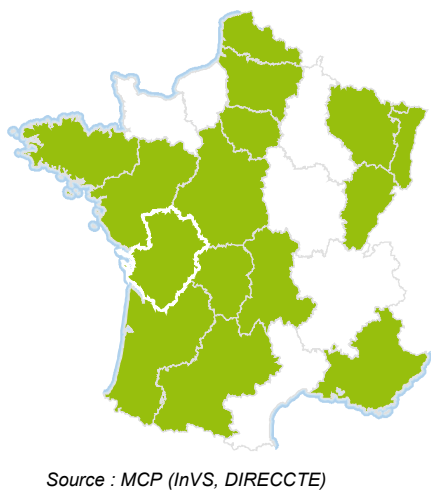
¹ Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) Poitou-Charentes

² Institut de Veille Sanitaire (InVS)

³ Observatoire Régional de la Santé (ORS) Poitou-Charentes

Les quinzaines des maladies à caractère professionnel (MCP) ont été initiées en région Poitou-Charentes en 2006. Ce dispositif a été mis en place par le département santé travail (DST) de l'Institut de veille sanitaire (InVS) en collaboration avec l'Inspection médicale du travail (IMT). Ce programme de surveillance relève de l'activité clinique médicale des médecins du travail. Il fait partie du Plan régional santé travail 2010-2014. Ce document présente les principaux résultats des deux quinzaines des MCP réalisées en 2013 en Poitou-Charentes.

1 Régions participantes en 2013



Source : MCP (InVS, DIRECCTE)
Réalisation ORS Poitou-Charentes

Objectifs et méthode

Les objectifs de ce programme sont d'améliorer la connaissance des pathologies d'origine professionnelle et de détecter d'éventuelles pathologies émergentes, en s'appuyant sur :

- l'estimation de la prévalence des principales MCP en fonction de l'âge, du sexe, de la catégorie sociale et du secteur d'activité des salariés ;
- la description des agents d'exposition professionnelle et des professions associées aux différentes MCP.

Le programme MCP s'appuie sur un **réseau sentinelle de médecins du travail volontaires** qui signalent deux fois par an pendant deux semaines consécutives, appelées « quinzaines », tous les cas de MCP observés au cours de leurs consultations. En 2013, ces quinzaines ont eu lieu du **18 mars au 2 avril et du 30 septembre au 11 octobre**. Cette enquête respecte l'anonymat des salariés venus en consultation et des entreprises.

Les pathologies ont été codées à l'aide de la classification internationale des maladies (**Cim-10**), les secteurs d'activité selon la nomenclature **Naf 2008**, les professions avec la nomenclature **PCS 2003** et les agents d'exposition professionnelle selon le thésaurus harmonisé des expositions professionnelles coordonné par l'Anses.

Les éléments clés des quinzaines 2013

- ✓ Un **taux de participation** des médecins du travail de **11,6 %**, en baisse.
- ✓ **2 633 salariés** sont venus en consultation durant les Quinzaines MCP (3 297 en 2012).
- ✓ Un taux de signalement des MCP de **5,1 %**, en diminution (6,2 % en 2012).
- ✓ Avec un taux de prévalence de 2,9 %, les **affections de l'appareil locomoteur (ALM)** représentent près de 56 % des pathologies signalées. Une **diminution** du taux de prévalence des ALM, chez les hommes comme chez les femmes, est observée par rapport à 2011.
- ✓ Le taux de prévalence de la **souffrance psychique** est de 1,0 % chez les hommes et 2,6 % chez les femmes, en **augmentation** chez les femmes de 45 à 54 ans.
- ✓ Pour la **moitié des pathologies signalées**, il n'existe pas de tableau de maladie professionnelle, c'est le cas de la souffrance psychique. Parmi celles relevant d'un tableau de maladie professionnelle, plus des **deux tiers** n'ont pas fait l'objet de déclaration, principalement du fait de l'ignorance des procédures ou du refus du salarié.

Résultats des quinzaines 2013

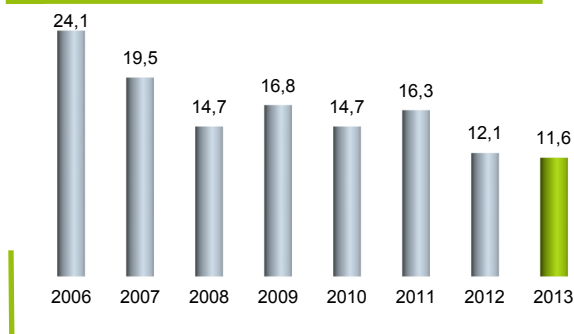
Les médecins du travail participants

● Au 1^{er} janvier 2013, 189 médecins du travail tous régimes confondus exerçaient dans la région Poitou-Charentes. Parmi eux, 22 ont participé à au moins une des deux quinzaines du dispositif MCP en 2013, soit **un taux de participation régional de 11,6 %**. Ce taux est en diminution depuis 2011.

● Seule la participation au dispositif MCP dans la fonction publique hospitalière a légèrement augmenté (19 % vs 17 %). Dans les autres types de service, la participation est en diminution notamment dans les services de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) (22 % à 28 % en 2012) et dans les services inter-entreprises (12 % à 13 % en 2012).

● Au niveau départemental, une diminution du taux de participation est constatée dans tous les départements, sauf en Vienne (13 % contre 11,7 % en 2012). Le département des Deux-Sèvres reste cependant le département où le taux de participation est le plus élevé (17 %). Comme en 2011 et 2012, plus des trois quarts des médecins du travail participants exercent à plein temps.

2 Taux de participation des médecins du travail au dispositif MCP en Poitou-Charentes (%)

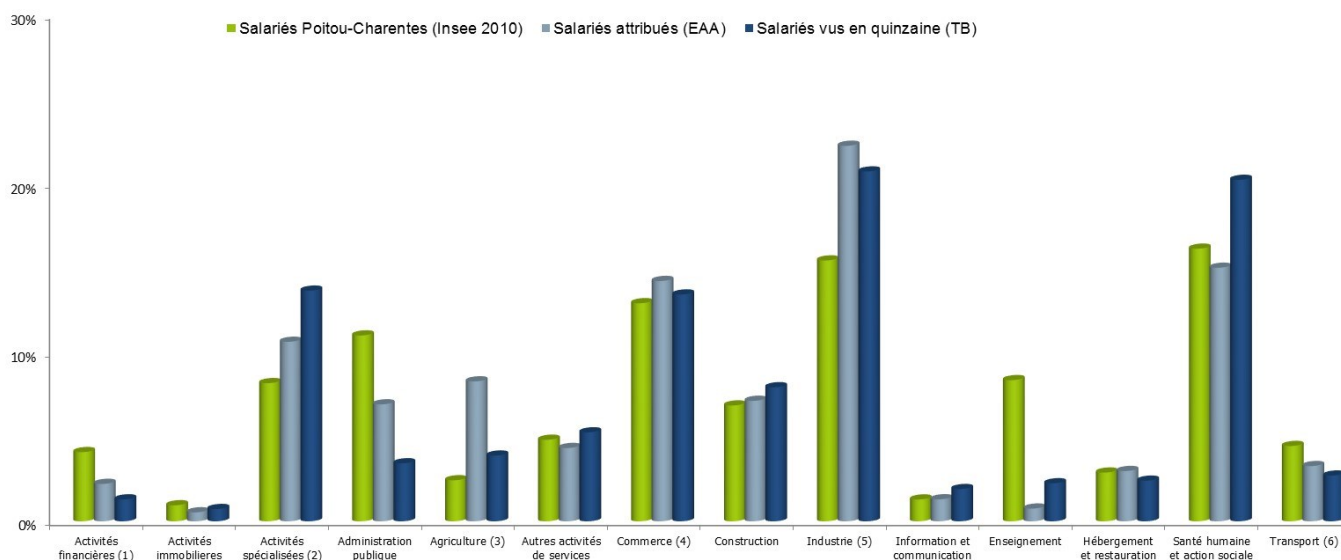


Source : MCP PCH 2013 (InVS, DIRECCTE) Exploitation ORS Poitou-Charentes

La population surveillée par les médecins de travail participants

Les médecins du travail participants avaient en charge la surveillance médicale de **54 451 salariés**, soit **9 % des salariés de la région** tout régime confondu (Insee 2010).

3 Répartition par secteur d'activité des salariés de la région, des salariés attribués aux médecins participants et des salariés vus pendant les Quinzaines (%)



(1) Activités financières et d'assurance; (2) Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien; (3) Agriculture, sylviculture et pêche; (4) Commerce de gros et de détails; (5) Industries manufacturières, extractives et autres; (6) Transports et entreposage

Sources : INSEE 2010, MCP PCH 2013 (InVS, DIRECCTE)

Exploitation ORS Poitou-Charentes

La comparaison entre les secteurs d'activité des salariés attribués annuellement aux médecins du travail participants et ceux de la population salariée de la région fait apparaître :

● une **sur-représentation importante** dans les quinzaines MCP 2013 du secteur des « **activités spécialisées, scientifiques, techniques et activités des services administratifs et de soutien** » (11 % contre 8 %) et du secteur **agricole** (8 % contre 2 %). Les secteurs de « **l'industrie** », sont également sureprésentés dans l'enquête.

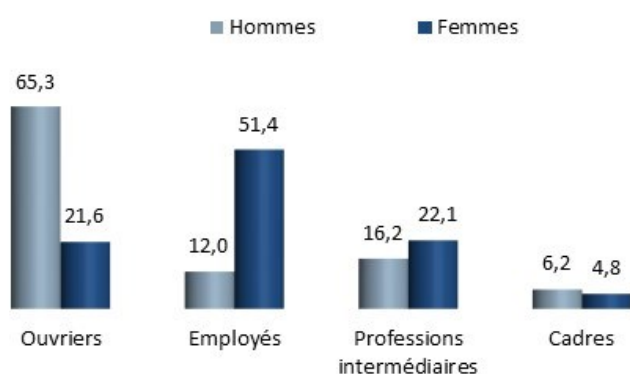
● une **sous-représentation** élevée des catégories de « **l'administration publique** » (7 % dans l'échantillon contre 11 % de l'ensemble des salariés de la région), expliquée en partie par la quasi-inexistence de la médecine du travail dans ce secteur. Le « transport et l'entreposage » (3 % contre 5 %) et les « activités financières et assurance » (2 % contre 4 %) sont également sous-représentés. Cette représentation est la même qu'en 2012.

Les salariés vus en consultation

Durant les quinze semaines 2013, **2 633 salariés** ont été vus par les médecins du travail participants, soit **4,8 % de leurs effectifs annuels attribués** (5,8 % en 2012). Ces salariés sont plus souvent des hommes (53 %).

Les salariés vus en consultation lors des quinze semaines ont entre 15 et 73 ans avec une moyenne d'âge de 39 ans et 11 mois. La proportion de salariés âgés de 55 ans et plus n'a cessé d'augmenter depuis 2006 (7,0 % en 2006 contre 13,9 % en 2012), tandis que celle des moins de 25 ans est en diminution progressive avec un pic en 2010 (16,0 % en 2006 contre 13,1 % en 2012) (figure 4).

5 Répartition des salariés vus selon la catégorie sociale par sexe (%)



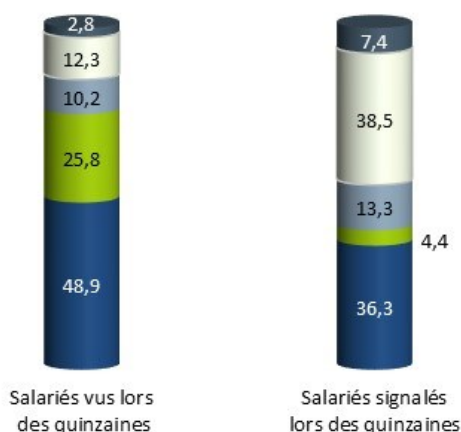
Source : MCP PCH 2013 (InVS, DIRECCTE) Exploitation ORS Poitou-Charentes

Les salariés ayant fait l'objet d'un signalement

Lors des deux quinze semaines 2013, **135 salariés** ont fait l'objet d'un signalement de MCP, soit **un taux de signalement de 5,1 %**. Ce taux, en diminution, représente le taux le plus bas depuis le début du dispositif. Il est plus élevé chez les femmes que chez les hommes (6,4 % contre 4,0 %). Le taux de signalement par département varie entre 2,3 % en Charente-Maritime et 7,4 % en Charente.

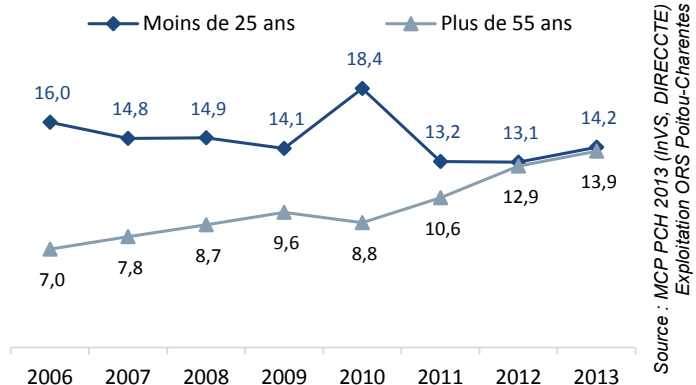
6 Répartition des salariés selon le type de visite (%)

■ Visite périodique ■ Visite d'embauche ■ Visite de reprise
 □ Visite à la demande ■ Visite de pré-reprise



Source : MCP PCH 2013 (InVS, DIRECCTE) Exploitation ORS Poitou-Charentes

4 Evolution depuis 2006 de la proportion de salariés vus âgés de moins de 25 ans et de plus de 55 ans (%)



Source : MCP PCH 2013 (InVS, DIRECCTE) Exploitation ORS Poitou-Charentes

Chez les hommes, près de la moitié des **ouvriers ont été vus dans le cadre d'une visite périodique à 6 mois ou 1 an** et représentent donc la catégorie sociale la plus fréquemment vue en consultation (65 %), suivis par les professions intermédiaires (16 %). Chez les femmes, plus de la moitié (51 %) des salariées vues lors des quinze semaines sont employées et 22 % exercent une profession intermédiaire (figure 5).

Les salariés travaillant dans le secteur des « **activités spécialisées, scientifiques, techniques et activités des services administratifs et de soutien** » sont près de deux fois plus présents dans l'enquête MCP que dans la population salariée régionale (14 % contre 9 %, p<0,001). Une surreprésentation significative est également notée pour les secteurs des « **industries** » (21 % des salariés vus, p<0,001) et de **l'agriculture** (4 %, p<0,05). A l'inverse, **l'administration publique** (3,5 %, p<0,001), les **transports et entreposage** (2,8 %, p<0,001), les **activités financières et d'assurance** (1,3 %, p<0,001) sont sous-représentées (figure 3).

La répartition des salariés vus lors des quinze semaines selon le type de visite diffère de celle des salariés signalés. Effectivement, 12 % des salariés ont été vus dans le cadre d'une visite à la demande alors qu'ils représentent près de 39 % des salariés signalés. Moins de la moitié des consultations des médecins du travail sont des visites périodiques (50 % en 2012, 60 % en 2006). Plus d'un tiers des salariés ont fait l'objet d'un signalement lors d'une visite périodique (figure 6).

Les salariés signalés sont en moyenne plus âgés que ceux n'ayant pas fait l'objet d'un signalement (44,2 ans contre 39,7 ans). Le taux de signalement croît avec l'âge (1,9 % chez les moins de 25 ans et jusqu'à 8,2 % parmi les plus âgés).

Définition

Le **taux de signalement** correspond au nombre de salariés pour lesquels un signalement de MCP a été fait au cours des quinze semaines, rapporté au nombre de salariés vus pendant les quinze semaines.

- Les taux de signalement selon les catégories sociales sont différents selon le sexe. Quelle que soit la catégorie sociale, les taux de signalement sont toujours plus élevés chez les femmes que chez les hommes.
- Chez les femmes, le taux le plus élevé se rencontre chez les cadres (8 %) et les ouvrières (9 %) tandis que chez les hommes, ce sont les employés (5 %) et les ouvriers qui ont les taux de signalement les plus importants (2,4 %) (figure 7).

8 Taux de signalement selon le secteur d'activité en 2013 (%)

Secteur d'activité	Ensemble
Industrie manufacturière, extractive et autres	6,1
Commerce de gros et de détails	5,7
Activités spécialisées	5,6
Santé humaine et action sociale	5,1
Agriculture, sylviculture et pêche	4,9
Construction	4,8
Autres activités de services	4,3
Total	5,2

Source : MCP PCH 2013 (InVS, DIRECCTE) Exploitation ORS Poitou-Charentes

Les pathologies signalées en lien avec le travail

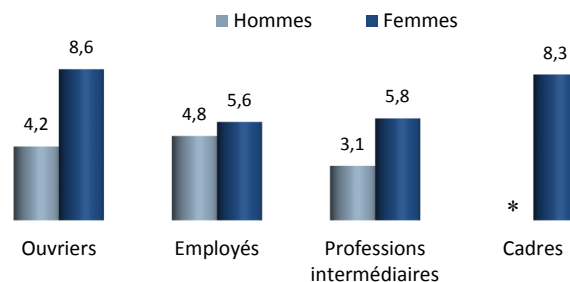
En 2013, une chute importante du nombre de pathologies signalées est notée, **137 pathologies signalées pour 135 salariés** (contre 215 pathologies pour 205 salariés en 2012), mais avec une répartition identique par pathologie.

- Les affections de l'appareil locomoteur représentent 56 % des MCP signalées. Depuis 2010, le taux de prévalence des ALM est en baisse chez les femmes (7,0 % en 2010) comme chez les hommes (3,9 %).
- Le taux de prévalence de la souffrance psychique est plus élevée chez les femmes (2,6 %) que chez les hommes (1,0 %). Depuis 2006, ce taux est stable chez les hommes et est en diminution chez les femmes par rapport à 2011. Au total, près d'un tiers des pathologies signalées par les médecins du travail relève de la souffrance psychique (soit 47 cas).
- Les troubles de l'audition ont concerné 4 salariés lors de ces quinze semaines, uniquement des hommes.

Définition

Le taux de prévalence d'une pathologie correspond au nombre de salariés présentant cette pathologie rapporté au nombre total de salariés vus en visite médicale pendant les quinze semaines.

7 Taux de signalement en fonction de la catégorie sociale et du sexe en 2013 (%)

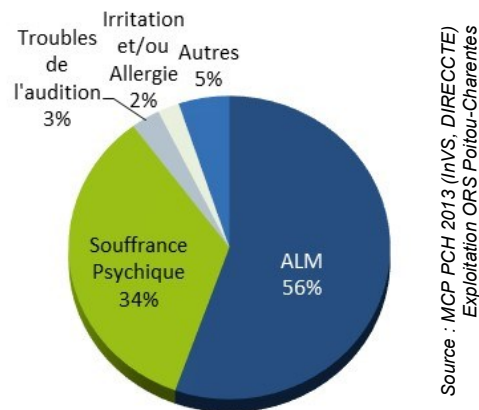


Note : * : nombre de signalement étant inférieur à 5, le taux de signalement n'est pas présenté.

Source : MCP PCH 2013 (InVS, DIRECCTE) Exploitation ORS Poitou-Charentes

- Les taux de signalement par secteur d'activité n'ont pas pu être présentés selon le sexe, faute d'effectifs suffisants.
- Les industries, le commerce de gros et de détail et les activités spécialisées sont les secteurs d'activité où le taux de signalement est le plus élevé (figure 8).

9 Répartition des MCP par pathologie (%)



Source : MCP PCH 2013 (InVS, DIRECCTE) Exploitation ORS Poitou-Charentes

10 Taux de prévalence des MCP selon le sexe (%)

Pathologie	Hommes (%)	Femmes (%)	Ensemble (%)
Affections de l'appareil locomoteur	2,2%	3,6%	2,9%
Souffrance psychique	1,0%	2,6%	1,8%
Troubles de l'audition	*	*	*
Irritation et/ou allergie	*	*	*
Total	4,0%	6,5%	5,2%

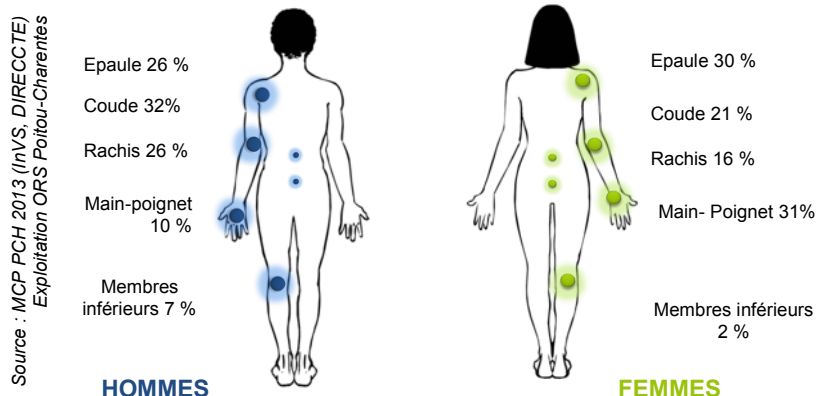
* : nombre de signalement < à 5.

Source : MCP PCH 2013 (InVS, DIRECCTE) Exploitation ORS Poitou-Charentes

Les affections de l'appareil locomoteur (ALM) en lien avec le travail

Lors des deux quinzaines 2013, **76 affections de l'appareil locomoteur (ALM)** ont été signalées, soit **56 % des pathologies signalées**. Cette proportion est inférieure à celles des années précédentes (59 % en 2011, 74 % en 2010) mais stable par rapport à 2012 (57 %). Parmi ces ALM, 92 % sont des troubles musculo-squelettiques (TMS).

11 Localisation anatomique des affections liées à l'appareil locomoteur par sexe



- Plus de 6 affections de l'appareil locomoteur sur 10 se situe au niveau des membres supérieurs. Ces affections se situent principalement au niveau de l'épaule (28 %), du coude (25 %) et du rachis (20 %).

- Les affections localisées au niveau des coudes (32 %), des épaules et du rachis (26 %) sont les ALM les plus fréquentes chez les **hommes**.

- Les **femmes** sont plus fréquemment sujettes aux ALM localisées à la **main ou au poignet (31 %)** ainsi que celles de l'**épaule (30 %)** (figure 11).

- Le taux de prévalence des ALM est plus important chez les femmes que chez les hommes : 3,6 % contre 2,2 %. Ces taux sont en nette diminution depuis 2010 (3,7 % en 2012, 4,5 % en 2011, 5,2 % en 2010).

- Ce taux de prévalence **augmente avec l'âge**. Les salariés concernés ont en moyenne **45 ans**, comme en 2012.

- Le taux de **prévalence des ALM** le plus fort est observé chez les **ouvriers (4,0 %)**, avec une prévalence deux fois plus élevée pour les femmes (7,4 %) que pour les hommes (3,0 %). Chez les **femmes**, ce taux est élevé chez les **employées (2,8 %)**. Les professions intermédiaires, les cadres, et les employés masculins sont les moins concernés par ces affections (prévalence inférieure à 2 %).

- En 2013, les secteurs d'activité où les taux de prévalence des ALM sont les plus élevés sont ceux du commerce, de la santé humaine et action sociale, de la construction et des industries. Une diminution de ce taux est observée par rapport aux années précédentes dans l'industrie chez les hommes et dans le secteur de la santé humaine et action sociale chez les femmes.

- Les trois quarts des agents d'exposition incriminés (78 %) par les médecins du travail pour les ALM sont liés à des **facteurs biomécaniques** : un tiers sont dus à des gestes répétitifs, 28 % du travail avec force (poussée, traction, port de charge) et 17 % à une posture particulière.

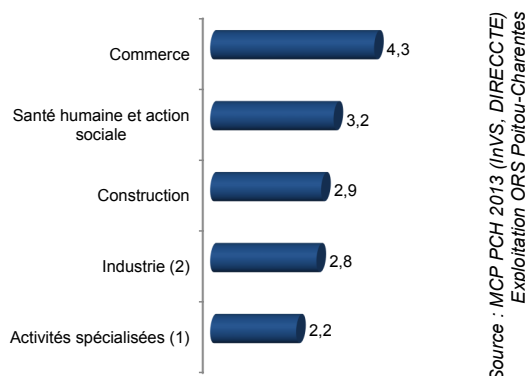
Les **vibrations et l'utilisation d'outils et d'équipement** sont jugés responsables de plus de 10 % des ALM signalées.

Les autres agents cités sont des **facteurs organisationnels, relationnels et éthiques (FORE)** (11 %), dans une proportion plus importante chez les femmes que chez les hommes.

Changement de nomenclature des agents d'exposition :

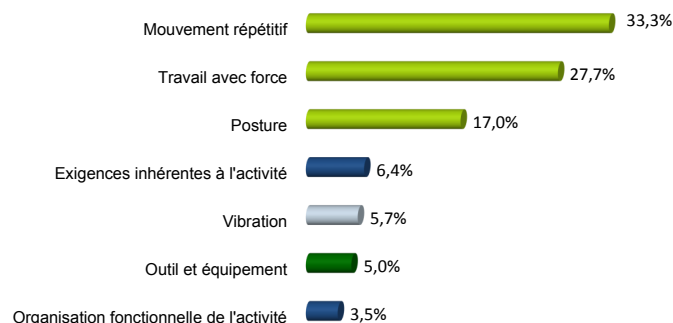
Par rapport aux années précédentes, le thésaurus des agents d'exposition a été modifié, il permet la distinction entre les facteurs biomécaniques et les autres contraintes physiques. Ce thésaurus sert de référence dans chaque enquête en santé au travail en France.

12 Taux de prévalence des ALM selon le secteur activité (%)



(1) Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien
 (2) Industries manufacturières, industries extractives et autres

13 Répartition des agents d'exposition incriminés (%) pour les ALM



Facteurs biomécaniques : Travail avec force (dont traction et port de charge), mouvement répétitif, posture

facteurs organisationnels, relationnels et éthiques (FORE) : exigences inhérentes à l'activité, organisation fonctionnelle de l'activité, relations au travail et violence, éthique personnelle...

Agents physiques : ambiances thermique et hygrométrie, éclairage, pression, vibration, contraintes visuelles, ergonomie...

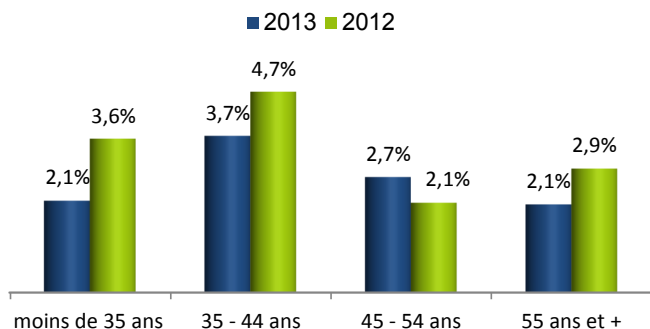
Équipement et outils : outils, engin, échelle,...

La souffrance psychique en lien avec le travail

Au cours des quinze dernières années, 47 pathologies signalées concernent la **souffrance psychique**, soit plus du tiers de l'ensemble des MCP signalées. Le **taux de prévalence** pour cette pathologie est de **1,8 %** (2,1 % en 2012).

- Dans près des deux tiers des cas, il s'agit d'une **dépression** et l'anxiété a été signalée dans 7 cas.
- Les salariés concernés par cette pathologie ont entre 21 et 59 ans.
- Comme pour les années précédentes, la **Vienne** présente un taux de prévalence de souffrance psychique plus élevée (**2,0 %**) que les autres départements.

14 Taux de prévalence de la souffrance psychique par âge pour les femmes en 2013 et 2012



Source : MCP PCH 2013 (InVS, DIRECCTE)
Exploitation ORS Poitou-Charentes

La souffrance psychique peut se caractériser par plusieurs symptômes tels que des troubles de l'humeur, du sommeil, troubles digestifs, une dépression légère ou sévère, de l'anxiété...

- En 2013, les 137 **agents d'exposition professionnelle** cités comme responsables de la souffrance psychique sont des **facteurs organisationnels et relationnels**.

Un tiers des agents d'exposition cités sont liés à l'organisation fonctionnelle de l'activité de l'entreprise. Parmi ces facteurs sont cités : le dysfonctionnement des prescriptions de la hiérarchie (7 %) et la surcharge de travail (5 %).

En deuxième position, les relations au travail et les violences sont également citées avec la **mauvaise qualité des relations au travail (11 %)** et les **violences** physiques ou verbales impliquant les personnes **internes** à l'entreprise (3 %).

Les **exigences inhérentes à l'activité** (horaires de travail, déplacement professionnel, pauvreté de contenu,...) arrivent en troisième position avec 7 %.

Près de 5 % des pathologies psychiques dues au travail sont liées à l'**éthique personnelle** (figure 15).

13 Répartition des composantes de la souffrance psychique

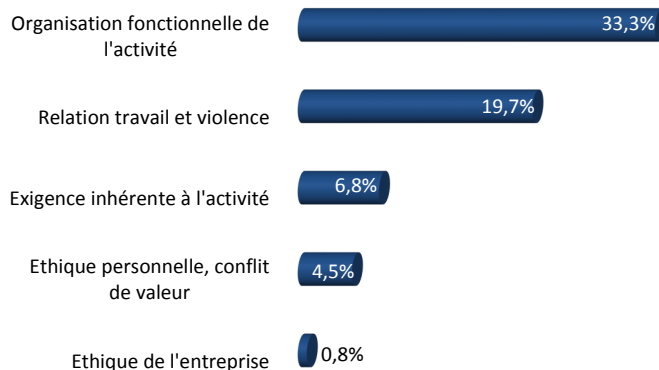
Symptômes	Nb pathologies signalées	Répartition
Dépression	28	59,6%
Anxiété	7	14,9%
Burn Out	4	8,5%
Autres (1)	8	17,0%
Total	47	100,0%

(1) Autres : syndrome post traumatique, troubles du sommeil, somatisation, ...

Source : MCP PCH 2013 (InVS, DIRECCTE)
Exploitation ORS Poitou-Charentes

- Comme chaque année, le taux de prévalence de la souffrance psychique est significativement **plus élevée chez les femmes (2,6 %)** que **chez les hommes (1,0 %)**. La souffrance psychique a été signalée pour 14 hommes. Pour les femmes (33 cas), la prévalence est moins élevée qu'en 2012 (2,1 %) mais a augmenté chez les femmes âgées de 45 à 54 ans (figure 14).
- Pour les deux sexes, les **cadres (4,1 %)** et les **employés (2,7 %)** sont les plus concernés par la souffrance psychique au travail. **Chez les femmes, les cadres (8,3 %) et les professions intermédiaires (3,3 %)** sont les professions où la prévalence est la plus forte.
- En 2013, les secteurs d'activité les plus concernés par la souffrance psychique sont les activités spécialisées (3,1 %), les industries (2,4 %), la santé humaine et l'action sociale (1,5 %) et le commerce de gros et de détail (1,4 %).

15 Répartition des agents d'exposition organisationnels, relationnels et éthiques liée à la souffrance psychique (%)



Source : MCP PCH 2013 (InVS, DIRECCTE)
Exploitation ORS Poitou-Charentes

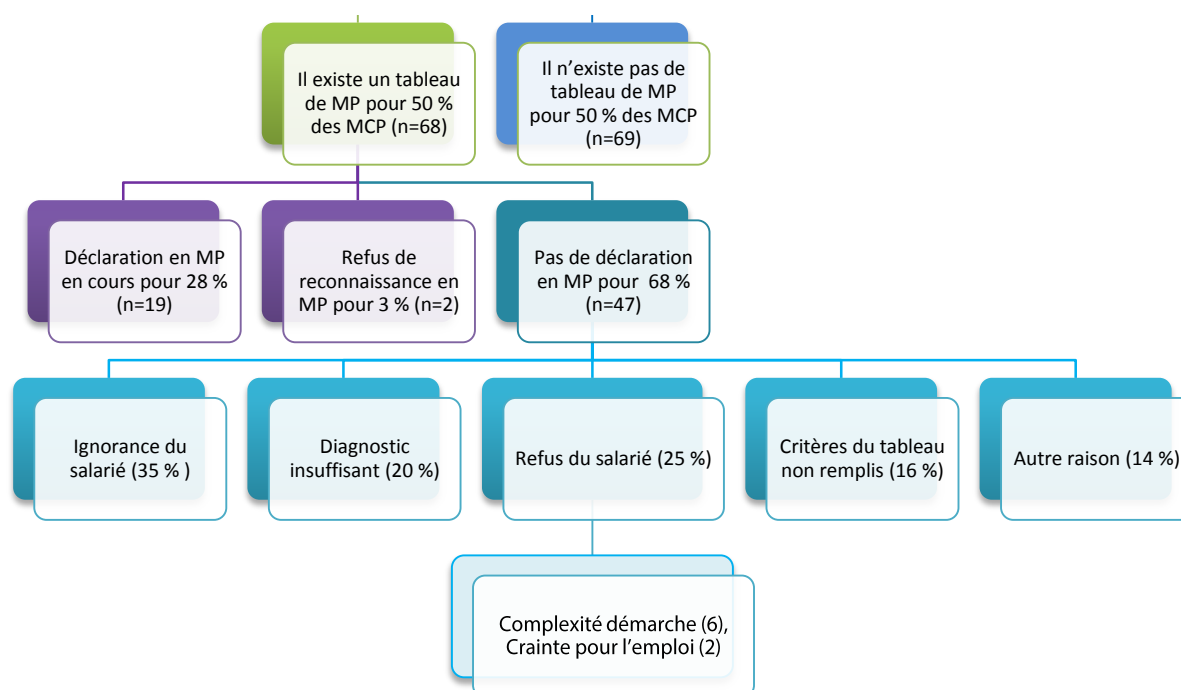
Les autres pathologies en lien avec le travail

Lors des deux quinzaines, 4 salariés hommes ont été signalés pour **des troubles de l'audition** : 3 surdités professionnelles et 1 hypoacousie. Les médecins du travail ont signalé trois salariés **atteints d'irritations et/ou allergies**.

Les MCP dans le dispositif de reconnaissance en maladie professionnelle

- D'après l'expertise du médecin du travail, dans la moitié des cas, il n'existe pas de tableau de maladies professionnelles pour les MCP signalées, dont la majorité est liée à la souffrance psychique.
- Un tableau de maladies professionnelles (MP) existe donc pour **la moitié des MCP signalées**, principalement pour des **affections de l'appareil locomoteur**.
- Parmi les pathologies pour lesquelles il existe un tableau de MP, 31 % ont fait l'objet d'une déclaration en MP (28 % sont en cours et 3 % ont été refusées).
- Près des **deux tiers des MCP** pour lesquelles il existe un tableau de MP **n'ont pas fait l'objet d'une déclaration en MP**. Sont cités comme raison de cette non-déclaration : l'ignorance du salarié (35 %), le refus du salarié (25%), un bilan diagnostique insuffisant (20 %), et en dernière position les critères du tableau non remplis (16 %). Les raisons de refus de déclaration en MP décrites par les salariés sont en premier lieu la complexité de la démarche puis la crainte pour l'emploi.

16 Part des maladies professionnelles indemnissables (MPI) dans les MCP, demande de reconnaissance et raisons de non déclaration en 2013



Discussion et perspectives

En 2013, le taux de participation des médecins du travail **continue de diminuer**. En effet, en Poitou-Charentes, une baisse d'un tiers des médecins participants a été observé entre 2009 et 2013. Cette diminution est observée notamment en services inter-entreprises. Ce constat doit être replacé d'une part dans le contexte actuel de la réforme de la médecine du travail (*loi du 20 juillet 2011 applicable depuis le 1^{er} juillet 2012*) (modification de la fréquence des visites médicales, pénurie des médecins du travail à l'origine d'une réorganisation au sein des services de santé au travail) et d'autre part, dans un contexte socio-économique difficile.

Par ailleurs, une baisse du taux de signalement, déjà présente depuis 2011, est confirmée en 2013. Cette diminution est à mettre en perspective avec l'évolution des MP reconnues, notamment concernant les ALM (augmentation de 15 % des TMS entre 2011 et 2012) [1]. Les quinzaines 2013 confirment la poursuite de la **baisse du taux de prévalence des affections de l'appareil locomoteur** chez les femmes comme chez les hommes. Cependant, une faible participation à ce dispositif a des impacts sur la robustesse des données et explique que certains résultats n'ont pas pu être présentés dans cette plaquette, notamment certaines prévalences par secteurs d'activité et par sexe.

Ces quinzaines ont permis de nouveau d'illustrer la **sous-déclaration des pathologies professionnelles**. Celles-ci représentent près des deux tiers des pathologies signalées. Les motifs étant essentiellement l'ignorance ou le refus du salarié. Parallèlement, les données 2009 des régions participantes de ce dispositif ont été rapprochées aux données de réparations du régime général et agricole pour 3 localisations de TMS (rachis lombaire, épaule et main-poignet-doigts). Dans les 10 régions couvertes par cette analyse (dont le Poitou-Charentes), entre 59 % (syndrome du canal carpien) et 73 % (TMS du coude) des pathologies n'ont pas été déclarées en MP alors qu'elles auraient pu faire l'objet d'une déclaration [2].

Ce dispositif, inscrit au **Plan Régional Santé Travail** (PRST2 2010-2014) [3], constitue un outil d'observation et d'orientation de la politique régionale de prévention des risques professionnels. Cette enquête permet de repérer les spécificités régionales, d'apporter des éléments concernant les risques, les expositions au regard des secteurs d'activités et des populations concernées (les troubles musculo-squelettiques, les risques psychosociaux et les secteurs d'activité à forte sinistralité (BTP, Grande Distribution, ...). Au **niveau national**, les données recueillies contribuent à alimenter les débats et négociations sur la sous déclaration des maladies professionnelles (rapport Diricq [4]) ou sur les évolutions et modifications des tableaux de reconnaissance en maladie professionnelle. Du fait de son intérêt au niveau national et régional, le dispositif doit pouvoir être poursuivi en Poitou-Charentes dans le cadre de la veille sanitaire en santé travail.

Remerciements

Nos remerciements vont à l'ensemble des médecins du travail participants aux quinzaines MCP en 2013, ainsi qu'aux secrétaires, assistant(e)s et infirmières. Nous remercions également l'administration des services de santé au travail qui a facilité la mise en œuvre des quinzaines.

Références bibliographiques

- [1] CARSAT Centre-Ouest. Statistiques 2012. 2013. 12 p. disponible sur : www.carsat-centreouest.fr
 [2] Rivière S. et al. Approche de la sous-déclaration des TMS dans 10 régions françaises. Juin 2013. 4 p.
 [3] Ministère du travail de l'emploi et de la solidarité. Direccte Poitou-Charentes. Plan régional de santé au travail en Poitou-Charentes (2010-2014). Janvier 2011. 75 pages. Disponible sur www.prstpoitoucharentes.fr
 [4] Diricq N. Rapport de la commission instituée par l'article L.176-2 du code de la sécurité sociale. Ministère chargé du travail. Juillet 2011. 193 p.

Dernières publications régionales en Poitou-Charentes

- Debarre J., Berson C., Colin A., Texier N., Valenty M. Les Maladies à Caractère Professionnel (MCP) en Poitou-Charentes - Résultats des quinzaines 2012. Novembre 2013. 8 p.
- Debarre J., Colin A., Texier N., Berson C., Valenty M. Les Maladies à Caractère Professionnel (MCP) en Poitou-Charentes - Evolution 2006-2011. Septembre 2013. 8 p.

Cette plaquette ainsi que les publications des années précédentes (de 2006 à 2013) sont disponibles sur les sites internet de l'ORS (www.ors-poitou-charentes.org), de la DIRECCTE (www.poitou-charentes.direccte.gouv.fr), de l'InVS (www.invs.sante.fr) et du Conseil régional (www.poitou-charentes.fr).

Pour en savoir plus

Pour plus d'informations sur ce programme, vous pouvez consulter le dossier thématique MCP sur le site de l'InVS : <http://www.invs.sante.fr/fr/Dossiers-thematiques/Travail-et-sante/Maladies-a-caractere-professionnel>

